

LE COOPÉRATEUR

REDACTION - ADMINISTRATION

2, cours Fénelon, PÉRIGUEUX - Tél. 412

DE LA DORDOGNE

Organe de la COOPÉRATIVE AGRICOLE DÉPARTEMENTALE

Anciennement PERIGORD-LIMOUSIN

Organe Mensuel — Troisième Année

Numéro 7 — 20 AVRIL 1950 —

EQUIPEMENT AGRICOLE

Un nouveau Salon de la Machine Agricole vient de fermer ses portes.

Que nous a-t-il apporté ?

Un record a été battu, c'est celui du nombre d'exposants, qui témoigne de la remarquable activité de nos constructeurs. Par contre, pas de machines nouvelles et peu de nouveautés. Telles sont les grandes caractéristiques de ce 22^e Salon. Du côté visiteurs, la foule nous a paru moins dense que les années précédentes. Est-ce la crainte de grève des moyens de transport ou des conditions économiques moins favorables qui sont à l'origine de cette désaffection pour le Salon ? Il est indéniable que le grave déséquilibre qui existe entre le prix des produits industriels et le prix des produits agricoles, amenuisant considérablement le pouvoir d'achat des agriculteurs, en est une cause profonde. Pourtant, n'est-ce pas dans la modernisation et la mécanisation de son exploitation, que l'agriculteur doit rechercher un des moyens de se relever ?

Il s'agit avant tout de réduire, dans chaque production, en raison de son prix élevé, la somme de travail humain nécessaire à cette production. Il est certain que pour lutter efficacement contre la concurrence des produits étrangers, nous devons réduire nos prix de revient, et nul ne conteste que la machine est à l'heure actuelle un des meilleurs moyens permettant d'atteindre ce but.

Il nous a paru bon d'insister encore une fois dans les colonnes de ce journal, sur cet objectif N° 1, que tout agriculteur doit s'efforcer d'atteindre. C'est dans ce but que notre Coopérative a mis tout en œuvre pour donner à la Section « Matériel Agricole », toute l'importance qu'elle mérite.

Nous vous avons déjà dit que les débuts avaient été particulièrement difficiles en raison des difficultés d'approvisionnement. En général, nos constructeurs et importateurs, mal renseignés sur le but et les moyens de la coopération, refusaient systématiquement de livrer leur production aux Coopératives. Il nous a été particulièrement agréable de constater que cette attitude hostile avait disparu et fait place à un esprit de compréhension beaucoup plus large. Dans beaucoup de secteurs, nous avons même pu jeter les bases d'une étroite collaboration.

Certes, nombreux sont encore les constructeurs et importateurs qui ne veulent pas entendre parler de la coopération agricole. Leur nombre se réduit peu à peu, et de ce côté, l'avenir doit être envisagé avec confiance.

En ce qui concerne les prix, la perspective d'une crise agricole très grave semble avoir été un élément modérateur, et si de nouvelles hausses de matières premières et de salaires n'avaient pas été imminentes, nous aurions vraisemblablement assisté à une diminution des prix, due surtout à la compression des marges fabricants et intermédiaires. Hélas ! l'instabilité actuelle a brisé tout espoir d'amélioration dans ce sens. Il est certain que dans beaucoup d'ateliers, la surproduction existe déjà, et nos industries agricoles ne vont pas tarder à recevoir le contre-coup de la crise agricole, dont nul ne peut, à l'heure actuelle, prévoir la gravité et la durée.

Au hasard de nos visites, nous avons noté dans le domaine du matériel de motoculture, un nombre impressionnant de tracteurs et la réapparition du matériel allemand. Parmi ces derniers, le tracteur LANZ était l'un des plus admirés.

Un petit appareil, qui mérite une mention spéciale à cause de son originalité et de son ingénieuse conception, est le petit tracteur CURTIS 9 CV monocylindrique. Son extrême maniabilité, sa gamme complète d'outils, lui ont assuré un immense succès.

Autre constatation : un très gros effort a été fait dans la réalisation de dispositifs simples, permettant l'entraînement par des moteurs électriques de série à vitesse normale, de tous les appareils d'intérieur de ferme. Incontestablement, l'avenir est à l'électrification à outrance. Nos constructeurs l'ont bien compris. Souhaitons simplement qu'en haut lieu, on veuille bien se pencher sur la question de la distribution du courant dans nos campagnes, et que plus de facilités, et surtout des tarifs plus réduits, soient accordés pour les branchements particuliers.

Un gros succès a été remporté par les Herbagères PERRIN. Il s'agit d'un appareil de conception originale, permettant la germination de grains et l'obtention, sans sol, d'un fourrage vert à une vitesse prodigieuse (plantes de 25 à 30 cm en 6 jours). Particulièrement précieux en période d'hiver, cet appareil, d'origine belge, permet de produire journalièrement

LA VIE DE NOS SECTIONS

COUZE-SAINT-FRONT

Nous avons pu enfin doter notre dépôt de Couze-Saint-Front d'un local en rapport avec son chiffre d'affaires et ses possibilités.

Le magasin de détail et le stock des engrains sont maintenant réunis en un seul local, au PORT DE COUZE, dans l'ancienne fabrique de conserves PIM. Le magasin est

COOPÉRATIVE AGRICOLE DÉPARTEMENTALE

CONVOCATION

Le quorum n'ayant pas été atteint et les assemblées de section convoquées le 4 Février, pour les sections de :

Belvès, Brantôme, Cadouin, Carlux, Champagnac, Excideuil, Lalinde, Marouil, Monpazier, Mussidan, Ste-Alvère, St-Aulaye, Saint-Cyprien, Salignac, Sarlat, Savignac-les-Eglises, Terrasson, Thiviers, Villamblard, Villefranche-du-Périgord,

et le 21 Février pour les sections de :

Bussière-Badil, Domme, Hautefort, Jumilhac, Lanouaille, Montagrier, Neuvic, Nontron, Périgueux, St-Astier, Vergt.

N'ayant pu être tenues valablement, de nouvelles assemblées générales auront lieu pour toutes les sections de la Coopérative Agricole Départementale le Lundi 8 Mai, à 11 heures, au chef-lieu de canton, avec le même ordre du jour.

Jusqu'à 150 kgs de fourrage, avec 12 à 15 kgs de grain.

Nombreux sont les appareils qui mériteraient d'être cités. Dans l'impossibilité de le faire, nous signalons à tous nos adhérents désireux de recevoir une documentation sur tel ou tel appareil, qu'ils n'ont qu'à nous en faire la demande par écrit, ou mieux, nous rendre visite à nos Bureaux, 2, Cours Fénelon.

Comme le faisait justement remarquer M. MOUNIER, Président du Comité d'Organisation de ce 22^e Salon, au cours d'une conférence de presse : « Il nous reste à souhaiter que les récoltes de cette année apportent aux agriculteurs les disponibilités dont ils ont besoin pour compléter leur équipement et le maintenir à un niveau digne de l'Agriculture française ».

Pierre LAPONCHE,
Ingénieur agronome

ouvert tous les matins, même le dimanche, mais excepté le lundi. Il est également ouvert le jeudi, le vendredi et le samedi après-midi.

La superficie de ce local, 300 m², nous permettra d'avoir toujours en magasin des stocks d'engrais suffisants, ce qui n'était pas possible avec nos locaux précédents, trop exigus.

Le prix de ces engrains en sera abaissé, car l'approvisionnement de notre dépôt de COUZE se fera à l'avenir toujours par wagons, tandis qu'auparavant, vu le manque de place, nous étions obligés de l'alimenter souvent par camion de Périgueux, ce qui était un moyen onéreux qui se répercutait sur les prix de vente.

Le magasin de détail (graines, quincaillerie, outillage agricole), sera plus largement approvisionné.

Issues et aliments du bétail seront à la disposition de nos adhérents qui pourront prochainement aussi faire moudre leur grain dans nos locaux.

En ce qui concerne la livraison par camion de nos marchandises chez nos adhérents, celle-ci peut être maintenant envisagée chaque fois que l'on pourra grouper un tonnage moyen.

Confiez-nous aussi la vente de vos produits : vin, œufs, légumes, fruits, etc... Notre dépôt de COUZE, très bien placé à cet effet, étant ouvert maintenant tous les jours, l'écoulement

de ces produits en sera facilité.

Nous invitons aussi nos adhérents à profiter de leurs visites à notre nouvel entrepôt pour demander à notre gérant, M. GABON, le règlement des intérêts de leur participation, s'ils ne les ont pas encore touchés. Egalelement, ils pourront y effectuer le versement libératoire de leurs parts, régularisant ainsi leur situation de Coopérateur.

Ces dispositions intéressent nos adhérents des communes de : Baneuil, Bayac, Causse-de-Clerans, Couze-Saint-Front, Faux, Lanquais, Liorac, Monzac, Naussannes, Varennes, St-Capraise, St-Félix-de-Villadeix, qui, nous l'espérons, apprécieront les efforts que nous faisons pour améliorer nos services.

VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD

Nous possédons enfin dans le bourg de Villefranche-du-Périgord, à côté de la Halle, un magasin de vente au détail tenu par notre nouveau gérant, M. Roger MARTY. Nos adhérents y trouveront, outre les engrains habituels, des aliments du bétail, un grand choix de matériel et de quincaillerie agricoles, la gamme complète des semences la ficelle-lieuse, et tous les produits pour la défense des cultures.

Quant à notre magasin de la gare, il est ouvert maintenant régulièrement trois jours par semaine : les lundis, mercredis et vendredis.

COOPÉRATIVE DE STOCKAGE ET DE VENTE

« PÉRIGORD-LIMOUSIN »

2, Cours Fénelon - PÉRIGUEUX

Assemblée générale ordinaire

Les adhérents de la Coopérative de Stockage et de Vente de Céréales « Périgord-Limousin », sont priés d'assister dans leur section à l'Assemblée Générale ordinaire, qui se tiendra le Samedi 20 Mai 1950, à 10 heures, aux adresses suivantes :

Section de PÉRIGUEUX : au Siège : 2, Cours Fénelon - Section de BELVES : à la Mairie - Section de THIVIERS : à la Mairie - Section de NONTRON : à la Mairie - Section de MARUEUIL : à la Mairie.

Ordre du jour :

- 1^{re} Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2^{re} Rapport des Commissaires aux comptes ;
- 3^{re} Approbation des comptes de l'exercice 1949-50 ;

4^{re} Fixation de la valeur des parts sociales et de l'intérêt de ces dernières ;

5^{re} Admission de nouveaux sociétaires ;

6^{re} Election des Commissaires aux comptes ;

7^{re} Election des délégués à l'Assemblée Générale plénière ;

8^{re} Autorisation au Conseil d'Administration d'emprunter ;

9^{re} Nomination du Conseil d'Administration.

Sont rééligibles :

MM. DE CUMOND, à Boulazac ; SAINT-MARTIN, à Boulazac ; DE PRESLE, à Cherves-Cubas ; BREGEGERE, à Condat ; ROSSIGNOL, à Thiviers ; BLANCHOU, à La Coquille.

A posé sa candidature : M. JACQUINET, à Coulounieix.

Lire la suite en deuxième page

COOPÉRATIVE de STOCKAGE et de VENTE « PÉRIGORD-LIMOUSIN »

Suite de la première page

Ont été désignés par les Assemblées Générales des Anciennes Coopératives de NONTRON et MAREUIL (fusionnées) :

MM. LAFOREST, à Nontron ; BOURRINET, à Javerlhac ; JARDRY, à Champeau, pour la première, et MM. PICHON, à Mareuil, LACROZE, à Vieux-Mareuil, GARENNE, à Beaussac, SERRE, à La Rochebeaucourt, pour la deuxième.

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, une deuxième réunion serait convoquée ultérieurement, à une date qui serait portée à la connaissance des adhérents en temps utile.

Le Conseil d'Administration.

Assemblée Générale Extraordinaire

~~~

Les adhérents de la Coopérative de Stockage et de Vente de Céréales « Périgord-Limousin », ont prié d'assister dans leur section, à l'Assemblée Générale extraordinaire, qui se tiendra le **Samedi 20 Mai 1950, à 11 h.**, aux adresses suivantes :

Section de PERIGUEUX : au Siège, 2, Cours Fénelon ; Section de BELVES : à la Mairie ; Section de THIVIERS : à la Mairie ; Section de NONTRON : à la Mairie ; Section de MAREUIL : à la Mairie.

## Ordre du jour :

Régularisation de la situation résultant de la fusion des Coopératives de NONTRON et MAREUIL-SUR-BELLE, avec la Coopérative « Périgord-Limousin ».

1<sup>o</sup>) Approbation des Statuts de la Société élargie ;

2<sup>o</sup>) Approbation des bilans respectifs des trois organismes avant la fusion et du bilan de départ de la Société élargie.

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Exercice 1948-1949

~~~

Le 15^e exercice s'est clôturé le 31 Juillet 1949. Les quantités réceptionnées pour cet exercice ont été de 23.418 Qx contre 5.866 Qx pour l'exercice 1947-48. Cet accroissement des livraisons est dû à deux facteurs :

1^o) La récolte de 1948 a été nettement supérieure à celle de 1947 ;

2^o) Nous avons bénéficié de la fusion de deux Coopératives : NONTRON et MAREUIL.

L'accroissement réel est de 174.042 frs, contre 194.438 frs pour l'exercice 1947-48 ; les frais généraux, en tenant compte de la proportion des quantités traitées pour les deux exercices, ont été sensiblement plus élevés pour 1948-49, par suite de l'augmentation du coût de la vie.

De l'accroissement réel de 174.042 frs, il y a lieu de déduire la récupération des primes d'équipement des anciennes Coopératives de Nontron, Mareuil (complément), et de la Coopérative « Périgord-Limousin » (complément), qui s'élèvent au

total à 63.424 frs et qui doivent être obligatoirement affectées à un compte « Fonds obligatoire d'équipement », suivant les instructions de l'O.N.I.C.

Il reste donc un bénéfice net de 110.618 frs à répartir.

Votre Conseil d'Administration, après examen de la situation et des comptes, vous présente les résolutions suivantes, dont vous aurez à discuter aux Assemblées Générales :

1^o) L'Assemblée, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, les approuve entièrement dans leur texte et dans leurs conclusions et donne aux Administrateurs quittus de leur gestion.

2^o) Répartition du bénéfice net :

a) 5 % à l'intérêt du capital versé, soit 23.170
b) le solde, soit 87.448 venant amortir les pertes des exercices précédents.

110.618

3^o) Solde de la perte des exercices antérieurs :

Après la somme prélevée sur le bénéfice de l'exercice 1948-49, soit 87.448 frs, il reste encore un solde de 85.909

Il y aurait lieu d'affecter par prélèvement sur les retenues provisionnelles pour frais de gestion figurant au bilan, une somme égale, soit... 85.909

4^o) Retenue provisionnelle, pour frais de gestion :

Ce compte figurant pour 117.895 au passif, au 31.7.49, et se trouvant diminué de 85.909

du fait de l'affectation indiquée ci-dessus, le reliquat, soit 31.986 continuera à subsister au passif, ceci pour faire face à toutes éventualités.

5^o) Capital social :

Maintenir la valeur des parts à 100 frs entièrement libérées.

6^o) Renouvellement des mandats de MM. GAUTHIER et SOURBIER, Commissaires aux Comptes.

7^o) Donner au Conseil l'autorisation de contracter tous emprunts qu'il estimera nécessaires au bon fonctionnement de la Société.

8^o) En plus des 405 sociétaires venant de l'ancienne Coopérative de NONTRON et des 568 venant de l'ancienne Coopérative de MAREUIL, admettre 150 sociétaires qui ont adhéré au cours de l'exercice 1948-49.

Nomination du nouveau Conseil : Les pouvoirs du Conseil actuel arrivant à expiration, puis certains membres étant décédés ou ayant quitté le département, et de plus, la fusion des Coopératives de NONTRON et MAREUIL avec la Coopérative « Périgord-Limousin » étant effectuée, il y a lieu de procéder à une réorganisation entière. La liste qui vous est proposée est la suivante :

MM. DE CUMOND Jean, à Boulazac ; SAINT-MARTIN Joseph, à Boulazac ; DE PRESLE

Henri, à Cherveix-Cubas ; BREGEGERE Marcel, à Condat-le-Lardin ; ROSSIGNOL Jean, à Thiviers ; BLANCHOU Edouard à La Coquille, tous administrateurs sortants ; JACQUINET à Coulounieix.

Les Coopératives fusionnées ont désigné au cours de leur dernière Assemblée Générale, les personnes suivantes pour faire partie du nouveau Conseil d'Administration :

Ancienne Coopérative de Nontron : MM. LAFOREST Georges, à Nontron ; BOURRINET Emile, à Javerlhac, et JARDRY, à Champeau.

Ancienne Coopérative de Mareuil : MM. PICHON André, à Beauville, par Mareuil ; LACROZE Louis, à Vieux-Mareuil ; GARENNE Emile, à Beaussac ; SERRE Lucien, à La Rochebeaucourt.

Marche de la campagne en cours (1949-50) : On peut déjà prévoir des entrées de céréales importantes pour la campagne en cours, puisque, au 28 février 1950, soit au 7^o mois de l'exercice, le total des réceptions était de 54.265 quintaux, alors que pour l'ensemble de la campagne 1948-49, il avait été de 23.418 quintaux.

Exercice 1^{er} Août 1948 — 31 Juillet 1949

~~~

### RAPPORT DES COMMISSAIRES aux COMPTES

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous nous avez confié, et de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 Juillet 1949.

Nous avons eu communication des documents prescrits dans les délais légaux. Les vérifications que nous avons opérées, ainsi que les sondages pratiqués, nous ont donné lieu de constater la régularité des comptes et leur concordance avec les chiffres du bilan et du compte Prêts et Pertes qui vous sont soumis.

Le bilan enregistre l'absorption par voie de fusion des éléments constitutifs des Coopératives de NONTRON et de MAREUIL qui viennent s'y intégrer. Il présente à l'actif et au passif un total de 6.124.087 frs, contre un total s'élevant au 31 Juillet 1948 à 1.873.926,14 frs, soit en plus : 4.250.160,86 frs ; dans cette augmentation, la part revenant aux éléments des Coopératives de NONTRON et

La plus grande partie de ce numéro ayant dû être consacrée à la préparation de l'Assemblée générale de la Coopérative de Stockage, nous nous excusons auprès des adhérents de la Coopérative d'approvisionnement de ne pouvoir leur donner ce mois-ci toutes les informations habituelles.

Le Gérant P. SIMÉON

Imp. Marcel BOUSQUET  
18, rue Aubergerie - Périgueux

de MAREUIL, rentre pour 1.850.241,82 francs.

## A L'ACTIF :

Dans les immobilisations, on relève un accroissement de 700.000 francs, du fait de la construction nouvelle édifiée à Mareuil ; les matériel et mobilier sont sans changement, sauf l'addition provenant des Coopératives absorbées. Le poste sacherie s'élève à 552.517 francs contre 108.699 francs en 1948, avec 349.705 francs d'acquisitions au cours de l'exercice. Les sommes dues par les clients se montent à 2.749.087 francs, contre 270.900 francs au 31 Juillet 1948 ; le poste disponibilités composé des banques, chèques postaux, ne diffère pas sensiblement du précédent, 561.128 francs contre 578.669,04 francs (1948).

## AU PASSIF :

Le capital passe de 460.890 frs à 585.490 francs, y compris celui des Coopératives de NONTRON et de MAREUIL, pour 108.900 francs ; la réserve légale s'augmente de celles provenant de ces deux Coopératives et de celle affectée par la précédente Assemblée générale ; la réserve supplémentaire (anciennes réserves ordinaires et réserves de guerre), s'accroît de 537.608,89 francs à 1.183.074 frs, du chef des affectations décidées précédemment et de l'incorporation de diverses provisions. Le poste producteurs s'élève à 1.918.572 francs, contre 238.890 francs en 1948, et les créateurs divers à 756.243 frs contre 190.957 frs.

Les autres postes du bilan n'appellent pas d'observations particulières.

## Comptes d'Exploitation et de Profits & Pertes.

Le montant des ventes marque un accroissement très sensible : 57.676.804 francs, contre 12.842.379,45 francs, mais l'augmentation des frais généraux divers, intérêts et agios, a été un obstacle à l'heureux effet que l'on était en droit d'espérer de la hausse du chiffre d'affaires. L'excédent net ressort à 174.042 francs contre un déficit de 194.438,35 francs pour l'exercice précédent, résultat obtenu après une dotation aux amortissements de 267.787 frs.

Nous ne pouvons que vous engager, Messieurs, à approuver le bilan et les comptes qui vous sont soumis, ainsi que les propositions de votre Conseil d'Administration, touchant l'affectation du résultat.

PERIGUEUX, le 15 Mars 1950.

## RAPPORT SPÉCIAL

Messieurs,

Conformément aux prescriptions de l'article 40 de la Loi du 24 Juillet 1867, modifié par l'article 10 de la Loi du 4 Mars 1943, nous avons l'honneur de vous rendre compte, en tant que de besoin, qu'aucunes opérations ou conventions rentrant dans le cadre de celles visées par les dispositions rappelées ci-dessus, n'ont été susceptibles d'être signalées.

PERIGUEUX, le 15 Mars 1950.

SOURBIER, GAUTHIER.

## COOPÉRATIVE DE STOCKAGE ET DE VENTE

### BILAN AU 31 JUILLET 1949

~~~

ACTIF :

Immeuble Belvès	21.328
Immeuble Mareuil	740.000
Matériel et mobilier	225.268
Sacherie	552.517
Aménagement magasins	90.956
Sacherie location	228.785
Cautionnement	100
Parts sociales Caisse de Crédit Agricole	303
Caisse de Crédit Agricole (Primes d'équipement bloquées)	73.594
Clients	2.749.087
Débiteurs divers	375.853
Contributions Indirectes : primes à recevoir	106.329
Souscripteurs	122.085
Banque de France	2.814
Caisse de Crédit Agricole	164.549
Chèques Postaux Limoges	341.840
Chèques Postaux Bordeaux	13.676
Banque Tarneaud	134.701
Crédit Lyonnais	3.557
Capital social annulé	3.400
Reliquat exercice 1947-48	173.357
	6.124.087

~~~

## PASSIF :

|                                                |           |
|------------------------------------------------|-----------|
| Capital social souscrit .....                  | 585.490   |
| Capital non remboursable .....                 | 773       |
| Réserve légale .....                           | 152.121   |
| Réserve supplémentaire .....                   | 1.183.074 |
| Fonds obligatoire d'équipement .....           | 88.897    |
| Frais de gestion retenus .....                 | 117.895   |
| Producteurs .....                              | 1.918.572 |
| Créditeurs divers .....                        | 756.243   |
| Contributions Indirectes : taxes à payer ..... | 488.816   |
| Comptoir National d'Escompte .....             | 96.882    |
| Intérêts à régler .....                        | 51.302    |
| Compte d'ordre .....                           | 5.151     |
| Amortissement immeuble Belvès .....            | 11.196    |
| — immeuble Mareuil .....                       | 15.200    |
| — Matériel et Mobilier .....                   | 76.605    |
| — Sacherie .....                               | 245.122   |
| — Sacherie location .....                      | 114.392   |
| — Aménagement magasin .....                    | 42.324    |
| Excédent net de l'exercice 1948-49 .....       | 174.042   |

6.124.087

